



Ville de Crabtree

# AVIS PUBLIC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 9 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2024-444 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2025 ;

Ce règlement entre en vigueur le 12 décembre 2024.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 12 décembre 2024

**Pierre Rondeau**

Directeur-général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 12 décembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2024.